

Conseil Municipal du 20 mars 2019 à 19 H 00

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, JP GRUEBER, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON.

Excusés : H. GRISEY procuration J. PETITJEAN, M. HAMELIN procuration à C. PHILIPPON.

Absente : M.A. MANIER

Délibération n°10/2019

1 Désignation secrétaire de séance : Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°11/2019

2 Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2019.

- Monsieur le Maire précise qu'une convention sera signée avec l'association 30 millions d'amis pour stériliser les chats errants. La Commune prendra en charge 50% des frais soit 30 euros par chat.
- Monsieur Alain FESSLER informe le Conseil Municipal que les 4 bornes pour la recharge des véhicules électriques, qui seront installées sur le parking de la Piscine, seront de type « accélérées » (charge 1h30 à 2h00). Il serait possible d'opter pour une solution plus performante, c'est-à-dire une borne de type « rapide ». Mais la Commune devrait prendre en charge le surplus du coût soit 20 000 € par borne et de plus prévoir un renforcement du réseau.
- Le passage du Rallye de Franche Comté s'est déroulé sans incident.
- Madame Chantal PHILIPPON précise qu'à la remise des prix pour les décorations de Noël, au Haut du Them, Étueffont est premier ex-æquo avec Giromagny pour les communes de 1000 à 3000 habitants.

Délibération n°12/2019

3 Indemnités de fonction des Élus, annule et remplace la délibération 3/2019 : Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les calculs ont été repensés afin que les indemnités des élus n'augmentent pas malgré le changement de l'indice brut terminal (1022 à 1027), soit

- Pour le Maire : 4017, 61 € par trimestre
- Pour les Adjoints : 996, 37 € par trimestre
- Pour les Conseillers délégués : 498, 08 € par trimestre

Monsieur Jacques PETITJEAN rappelle aux élus sa position sur ce sujet : il trouve « mesquin » de réduire de deux ou trois centièmes les pourcentages de l'indice pour garder les mêmes indemnités. Il fait remarquer que l'inflation en 2018 était estimée à 1, 85 %. Il estime que vu le temps passé au quotidien par le Maire et l'investissement personnel, il décide de s'opposer au vote.

Monsieur Alain FESSLER précise qu'aucun reproche ne peut être fait sur le travail des élus mais vu le contexte actuel, il trouve indélicat l'augmentation de cette indemnité.

La délibération est votée à la majorité : 6 pour, 2 contre (J. PETITJEAN, H. GRISEY), 5 abstentions.

4 Création et suppression de postes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

1 - La suppression d'un poste d'adjoint administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires au service administratif.

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service administratif.

- La suppression d'un poste d'adjoint Technique à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires au service technique.

2 - La création d'un poste Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service administratif à compter du 1^{er} janvier 2019.

- La création d'un poste Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires au service technique à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents suivant :

Cadre ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Secteur Administratif :</u>				
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
<u>Secteur Technique :</u>				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
Adjoint Technique	C	0	0	0
Total effectif		9	9	1

Monsieur Alain FESSLER rappelle que lors du conseil municipal du 10 mars 2018, les élus avaient décidé de réaliser un audit sur les effectifs et la gestion du personnel communal.

Monsieur René BAZIN informe les élus que trois devis sont en attente et qu'ils seront présentés lors du débat d'orientation budgétaire le 30 mars prochain. Il précise également que l'audit ne sera pas fait par le centre de gestion mais par un organisme extérieur indépendant. En attendant, le poste d'adjoint administratif, occupé par Madame Magali ROUIRE sera prolongé d'un an (CDD) en attendant le résultat.

5. Convention Chargement Silo de la chaudière bois de la Communauté de Communes des Vosges du Sud :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature d'une convention avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour le chargement du silo. Les employés communaux se chargent du travail pour un tarif de 81,50€ / chargement. La convention débutera du 1^{er} novembre 2017 (régularisation) jusqu'au 31 octobre 2021.

6. Formation SST

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de former un agent à la formation initiale de sauveteur et secouriste du travail. Le coût forfaitaire de cette formation s'élève à 96 € par jour et par agent.

7. Règlement Salle du Mille Club

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement du Mille Club :

- La salle restera gratuite pour les associations, les écoles et pour les décès.
- Elle pourra être louée à tous les habitants de la Communauté de Communes des Vosges du Sud avec priorité aux habitants d'Étueffont.
- Une caution de 200 € sera demandée aux particuliers ainsi qu'un justificatif d'assurance.
- Tarifs : réunions diverses 10 € ; réunions commerciales 50 €, apéritif 40 € (1 jour) ; Week-end 60 €.
- Il n'y aura plus de location de vaisselle.

Monsieur le Maire précise que, pour résoudre le problème de sécurité, la gazinière de la salle du Mille Club sera remplacée par une cuisinière électrique.

8. Informations diverses

8.1 – Convention Air Liquide : une convention « Ecopass » a été signée avec la société Air Liquide pour la location des bouteilles de gaz servant au poste à souder.

8.2 – Établissement Winninger : Monsieur le Maire donne l'autorisation à la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour acheter les établissements Winninger, par l'intermédiaire de EPF (Établissement Public Foncier).

8.3 – Monsieur le Maire interpelle les conseillers de la Communauté de Communes sur la diffusion d'un document publicitaire distribué dans les boîtes aux lettres mentionnant entre autres les professions médicales sur le territoire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud. En effet, seuls ceux de l'ancienne Communauté de Communes de la Haute Savoureuse apparaissent. Il leur demande de se renseigner sur l'origine de ce document.

8.4 – Madame Chantal PHILIPPON rappelle la distribution des primevères aux personnes âgées (+ de 80 ans seule ou en couple). Elle remercie les cinq personnes du groupe de pilotage du Conseil Municipal Enfants qui étaient présentes (Noëlle OUTHIER, Elisabeth BAHY, Martine HAMELIN, Alain HUMBERT, Chantal PHILIPPON) et Jacques PETITJEAN (membre CCAS Étueffont). 76 personnes âgées ont été visitées (domicile et maison de retraite). Elle souligne que le poème, distribué à cette occasion, a été écrit par les jeunes du Conseil Municipal Enfants.

Ces rencontres entre les personnes âgées et les jeunes ont apporté beaucoup d'émotions.

8.5 – Madame Chantal PHILIPPON informe les élus de la remise des prix du concours départemental des villes et villages fleuris à la salle des fêtes de Belfort. A cette occasion seront honorés certains secteurs du village.

Madame Annie ISBLED souligne qu'elle a été contactée par Monsieur ROKLIN, du Conseil Départemental pour intervenir, pendant cette remise de prix afin d'expliquer l'action de la Commune contre les plantes invasives. C'est Madame PHILIPPON qui se chargera de cette tâche.

Madame Annie ISBLED précise que le travail du groupe « renouée » débutera début avril.

8.6 – Monsieur le Maire informe les élus que la voiture rouge abandonnée sur le parking de la Base de Loisirs pourra être enlevée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30. Ensuite, Monsieur Jacques PETITJEAN a présenté le nouveau site internet de la Commune.

La Secrétaire de séance,
Annie ISBLED



Le Maire,
René BAZIN.

